



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KOETZINGUE**

SEANCE DU 26/01/2026

Convoquée le 22 janvier 2026

La séance débute à 19h05.

Elle est présidée par Monsieur SUTTER Laurent, maire.

Présents (9/15) :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 1. SUTTER Laurent | 9. GERUM-DIRRRINGER François |
| 2. CAZES Hélène | 10. HEINIS Marcel |
| 3. BERNASCONE Gilbert | 11. HELL Sophie |
| 4. JEHL Bertrand | 12. HELL Mireille |
| 5. GUIDEMANN Jean-Marc | 13. LAMBERT Jacques |
| 6. ARBEIT Gérard | 14. MONA Armelle |
| 7. RIBSTEIN Aurélie | 15. WANNER Barbara |
| 8. ENDERLIN Bastien | |

Absent(s) excusé(s) avec procuration (4) :

LAMBERT Jacques donne procuration à JEHL Bertrand.

BERNASCONE Gilbert donne procuration à CAZES Hélène.

ENDERLIN Bastien donne procuration à ARBEIT Gérard.

HELL Sophie donne procuration à WANNER Barbara.

Absent(s) excusé(s) sans procuration (2) :

HEINIS Marcel

RIBSTEIN Aurélie

Secrétaire de séance :

AIMÉ Coline

Sur convocation légale du 22 janvier 2026, le conseil municipal s'est réuni à 19h05 à la salle Edouard Kessler en séance ordinaire. A l'unanimité, le conseil municipal désigne comme secrétaire AIMÉ Coline.

Le maire constate que le quorum est atteint et annonce l'ordre du jour :

1. Emprunt au Crédit Mutuel – Report d'échéance du crédit relais sur achat de biens immobiliers (« Acquisitions Schlicht »)
2. Election municipale 2026 : Modalités de mise à disposition des salles municipales et à l'encadrement des moyens communaux en période électorale et préélectorale
3. Divers et informations

Désignation du secrétaire de séance :

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme AIMÉ Coline.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT 1 : Emprunt au Crédit Mutuel – Report d'échéance du crédit relais sur achat de biens immobiliers (« Acquisitions Schlicht »)

Le Maire expose que le montant de l'emprunt avait été souscrit en 2015 pour l'acquisition (d'un ensemble immobilier composé de plusieurs parcelles), par la commune, dans le cadre de la liquidation judiciaire « Schlicht ». Gilbert + Bertrand + LS

Depuis, plusieurs avenants ont été signés pour décaler la date finale de paiement jusqu'au 31.01.2026, avec la problématique que le conseil municipal connaît bien, qui est de lotir les parcelles, côté rue Principale.

Le Maire rappelle qu'initialement, la commune s'était endettée à hauteur de 860 000 € au taux fixe de 1.49%.

Un paiement de 50 000 € a été versé sur le budget 2025.

Au 31/01/2026, la commune devrait rembourser la somme de 904 909.93 €.

Ayant été pénalisé par les retards administratifs pour le passage en CDPENAF (Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), la situation n'a pas pu être résolue comme espérée par la Commune et le Crédit Mutuel en 2025. De ce fait, le Maire, Monsieur BERNASCONE et Monsieur JEHL ont sollicité, lors d'un entretien avec le directeur du Crédit Mutuel et l'agent en charge du dossier, un nouvel avenant d'un an.

Le Crédit Mutuel Régional demande l'approbation en conseil municipal, du report d'un an de cet emprunt pour porter l'échéance au 31.01.2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le report d'échéance jusqu'au 31.01.2027,

AUTORISE le Maire à signer tous documents y afférents.

Point 2 : Election municipale 2026 : Modalités de mise à disposition des salles municipales et à l'encadrement des moyens communaux en période électorale et préélectorale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'assurer la stricte neutralité et égalité de traitement entre toutes les listes candidates aux élections municipales en mars 2026.

La commune dispose de plusieurs locaux susceptibles d'être mis à disposition pour des réunions électorales :

- La salle Kessler : capacité de 200 personnes
- La salle arrière de la mairie, en dehors des heures de répétitions de la Chorale ou des réunions du Conseil de Fabrique : capacité de 25 personnes
- La salle de Réunion au 1^{er} étage de la Mairie : capacité de 15 personnes

Période de mise à disposition :

Période	Régime
Du 01.09.2025 au 26.02.2026	Période préélectorale – Mise à disposition à tout futur(e) candidat(e)
Du 27.02.2026 jusqu'au scrutin (1 ^{er} et 2 ^{ème} tour)	Période électorale – seules les listes de candidats déclarés en préfecture peuvent bénéficier de mises à disposition.

Tarif :

- La salle Kessler : forfait de 30 €
- La salle arrière de la mairie, en dehors des heures de répétitions de la Chorale ou des réunions du Conseil de Fabrique : gratuité
- La salle de Réunion au 1^{er} étage de la Mairie : gratuité

Conditions matérielles :

La mise à disposition se fera dans l'état : équipements et chauffages disponibles dans les salles.

Autres moyens communaux : Aucun personnel, matériel de reprographie, véhicule, fichiers ou supports de communication municipaux ne pourra être mis à disposition à des fins électorales

Procédure de demande :

- Toutes les demandes devront faire l'objet d'une demande écrite en Mairie, précisant la salle, la date, l'horaire et l'objet et respectant au minimum un délai de prévenance d'une semaine avant la date souhaitée.
- La décision du Maire repose sur la disponibilité des locaux, l'ordre public, et l'égalité de traitement.
- Toutes les demandes et décisions seront consignées dans un tableau de suivi pour assurer la transparence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions de mises à dispositions des salles pour les élections municipales 2026 comme précité,

CHARGE le Maire de procéder au contrôle et à la publicité de cette décision.

Point 3 : Divers et informations

Aucune remarque.

Plus personne ne souhaitant la parole, le Maire remercie les conseillers et le public pour leur présence. Il clôture la séance à 19h16.